CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

RÉDACTION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

L'Égalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ADMINISTRATION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Nº 157 Dimanche 4 Juin 1899 Nº 157

ANNONCES
Les Annonces sont reçues à la Société Générale de Publicité, 7, rue Drouot, Paris (Téléphone 221.85) et dans succursales
LILLE, 28, rue Faidherbe
et dans les bureaux de l'Administration du journal

FIGURES

Du Paty de Clam

Vendredi, à une heure du matin, le bruit s'est répandu, bientôt officiellement confirmé, que la veille, à sept heures, le colonel du Paty de Clam avait été arrêté et écroué à la prison militaire du Cherche-Midi, sur mandat d'amener du Gouverneur de Paris, lancé par ordre du Ministre de la Guerre.

Ainsi, il n'y a pas que la Vérité qui marche, suivant la forte expression de Jaurès ; la boiteuse Justice commence, elle aussi, à s'ébranler.

M. du Paty de Clam a été, en effet, le créateur de l'épouvantable gâchis dans lequel la France patauge depuis cinq ans.

Dreyfus a été *son* condamné et pour perpétuer l'iniquité judiciaire dont il fut l'artisan essentiel, le bourreau s'est fait faussaire, menteur, parjure, jouant tour à tour la comédie la plus sanglante sous les oripeaux de la dame voilée, et la tragédie jusqu'à armer le bras de son complice Henry du fatal rasoir.

Et qu'on ne nous accuse pas d'exagération... dreyfusarde !

C'est un anti-dreyfusard, c'est le capitaine Cuignet qui a peint ainsi M. du Paty de Clam au long de sa déposition devant la Cour de cassation.

— « ... *Je suis convaincu*, a dit M. Cuignet, *que l'auteur principal du faux Henry est le lieutenant-colonel du Paty de Clam.* »

Et plus loin, le même officier déclare encore :

— « *La femme voilée n'étant autre que du Paty, c'est du Paty qui a fabriqué le faux. Weyler destiné à augmenter les charges contre Dreyfus.* »

Lisez maintenant ce portrait de l'homme que Zola dans son admirable lettre *J'accuse* appelait l'« ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire » :

Du Paty, brillant officier, intelligent, hautain, entiché de sa noblesse « *est un garçon orgueilleux, vaniteux même, dont la vanité est encore accrue par des succès de cuvière ; il a toujours été, au dire de ceux qui le connaissent, à l'affut de toutes les circonstances susceptibles de le mettre en lumière ; il était en même temps d'un caractère souple, d'un esprit insinuant, sachant se faire bien venir de ses chefs, — ce qu'on appelle, en argot militaire, un fumiste !* »

Et qui parle ainsi ? Encore M. le capitaine Cuignet...

Fumiste, en effet, mais fumiste criminel, le misérable qui usa des procédés les plus barbares, les plus révoltants, pour arracher un aveu à Dreyfus ;

Fumiste encore, mais complice du véritable traître, l'officier qui s'affublait d'une barbe noire dans ses entrevues avec Esterhazy ;

Fumiste, toujours, le lâche individu, qui ne se leva pas quand Henry, sa dupe, fut arrêté, pour confesser ses crimes et laissa cette pauvre brute en porter, seule, le poids ;

Fumiste, enfin, le plat personnage qui, se sentant découvert, perdu, flétri, ose demander des juges !

A cette dernière *fumisterie*, le Gouvernement a répondu comme il convenait : par un mandat d'arrêt qui n'a surpris personne ; car si quelque chose avait pu étonner jusqu'alors, c'est que M. du Paty de Clam, n'eût pas été incarcéré au lendemain du suicide d'Henry, ou du moins, après l'écrasant réquisitoire du capitaine Cuignet.

Mais le bourreau de Dreyfus, l'assassin d'Henry, le protecteur d'Esterhazy, l'homme qui, à lui seul, aurait suffi à déshonorer l'armée, si l'armée c'est-à-dire la Nation, pouvait être déshonorée par un gredin ou par un fou, est maintenant à terre et devant cette conscience souillée de tant de crimes, mais terriblement quoique justement torturée, il nous vient au cœur un sentiment de pitié qui atténue notre dégoût.

Nous pensons à tout ce que cet officier aurait pu faire de bien, après avoir tant fait de mal, et nous essayons de deviner les causes qui l'ont poussé à s'enfoncer dans l'erreur et le mensonge et à persister à y demeurer...

Le capitaine Cuignet a dit que les mobiles de du Paty, ont été, d'une part la vanité — il souffrait de voir attaquer le procès de 1894 qu'il considérait comme son œuvre à lui, — et d'autre part, la haine de Picquart.

S'il en était ainsi, du Paty ne mériterait aucune excuse et l'on ne trouverait pas d'expressions assez dures pour le flétrir.

Mais est-ce que le capitaine Cuignet, parlant au nom de l'Etat-Major, n'a pas vu en du Paty un bouc-émissaire d'autant plus facile à charger de toutes les fautes de cet Etat-Major, qu'il était lui-même reconnu coupable et déjà brûlé ?

L'hypothèse est vraisemblable ; aussi, avant de lapider l'homme sur qui la main de la justice s'est tardivement appesantie, nous attendrons que l'on nous ait prouvé que cet homme n'a pas agi de son propre mouvement.

En d'autres termes, du Paty n'a-t-il pas été un criminel passif et n'y a-t-il pas eu à l'Etat-Major, en 1894 et depuis, des personnages plus haut placés pour pousser cet officier supérieur dans la voie d'infamie qui l'a mené à la prison du Cherche-Midi ?

M. le Président du Conseil a solennellement promis que l'arrêt de la Cour de cassation qui, fatalement, doit conclure à la revision, serait suivi des réparations et des sanctions nécessaires.

Le pays ne se contentera pas de l'exécution de du Paty de Clam. Il veut que tous les coupables soient châtiés et ses exigences sont d'autant plus impérieuses qu'il a été plus longtemps abusé.

Avec lui, nous demandons « toute la lumière, » après avoir réclamé malgré lui, hélas ! « toute la Lumière, » car si l'on fait un choix parmi les coupables, la distribution serait inégale et nous continuerions à nous débattre dans l'incertitude et dans la méfiance.

Aujourd'hui même, la Cour de cassation crève d'angoisse que l'orgueil, la haine, l'esprit de caste de quelques haut galonnés, ont fait naître au flanc de la France.

Au Gouvernement de laver la plaie à grande eau, s'il en veut la cicatrisation et la guérison radicale.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Echos & Nouvelles

Les syndicats industriels.

L'entente des industriels s'organise en Allemagne. C'est le tour des fabricants de lous s'envoyant en France.

En Allemagne, les hauts-fourneaux s'adjoignent des charbonnages et les laminoirs s'adjoignent des hauts-fourneaux.

On arrivera à fédérer charbonnages, minerais, hauts-fourneaux, laminoirs, ateliers de construction et ainsi de suite.

Les usines isolées sont fatalement destinées à disparaître par l'impossibilité de soutenir la concurrence et les prix de faveur des trusts étrangers.

*
* *

NOUVELLES A LA MAIN

Dans un discours éloquent, il sème.

On monde statue que mais avons élevée.

Un triomphe. — Au théâtre.

Il est rapport le marc impérissable, au sein de la vie.

HISTOIRE ANCIENNE

L'élection de Valenciennes est déjà bien loin de nous, étant donnée la rapidité avec laquelle file le train politique ; cependant le *Progrès du Nord* n'a pas craint de lui consacrer, hier, son leader-article.

Si notre confrère s'attarde ainsi, la faute, nous le reconnaissons de bonne grâce, en est beaucoup à nous.

Lundi matin, nous avons dit, en effet, au *Progrès du Nord* combien son indécision, dans cette élection nous avait surpris ; et, mercredi, au cours d'une brève réponse à un entrefilet où notre confrère opposait le docteur Defontaine au docteur Morel, nous avons constaté que le *Progrès* ne s'était prononcé en faveur de M. Léon Pasqual, déjà investi « biographié », et recommandé par l'*Echo du Nord*, — qu'à la sollicitation de MM. Sandrart et Bernier.

Tout cela est dégotorïée et le *Progrès* n'en discute pas. C'est notre ton qui lui a déplu, aussi bien que les commentaires de la *Dépêche* et de l'*Echo*, à ce propos.

Mais notre confrère ne veut pas s'être *abrité* derrière Messieurs Bernier et Sandrart pour décerner, à la dernière minute, un brevet de républicanisme à M. Léon Pasqual...

Le mot est inattendu en effet. Le *Progrès* ne S'ABRITE derrière personne, il S'AUTORISE seulement, pour prendre position, de l'attitude de ses amis politiques et il nous en donne cette excellente raison « qu'un journal est solidaire de son parti et qu'il n'a pas le droit de l'abandonner dans la bataille. »

C'est bien aussi la doctrine que nous professons ici ; mais, contrairement au parti dont le *Progrès* est l'organe autorisé et éloquent, notre parti nous fait connaître ses déterminations assez tôt pour que nul ne s'aventure à... décolorer nos porte-drapeau, comme l'a fait l'*Echo*, quant à M. Léon Pasqual.

Nous pensons, en effet, que la politique du *Progrès* ne rompt pas en rien avec celle de l'*Echo* et nous ne pouvons rattacher notre surprise lorsque nous voyons ces deux journaux s'unir accidentellement sur un même nom ; — lorsque, pour combler, la *Dépêche* elle-même vient à cette union !

Nous nous disons alors que l'un des trois sera certainement dupe et ceux qui craignons fort, qu'en la circonstance, ce ne soit le *Progrès* et ses amis politiques.

Si nos prévisions pessimistes se vérifient, — et le *Courrier de Lannoy* qui a défaut de « son maître et ami M. Lefebvre-Pontalis » a chaleureusement appuyé la candidature modérée de M. Postel, y compris bien, — le *Progrès* reconnaîtra qu'il lui eût été sage de ne pas s'embarquer dans la galère d'Avesnes.

Ce n'est pas c'été de l'abdication, mais simplement de la prudence !

G. S.-E.

CHRONIQUE

LES ORATEURS

L'espagnol Emilio Castelar, qui vient de mourir, disait volontiers qu'il était le plus grand orateur actuellement vivant dans le monde. Il ne n'était pas la une hâblerie castillane, c'était la vérité. Du moins si l'on en croit des hommes qui ont entendu beaucoup d'orateurs fameux. C'est un privilège de l'âge. D'ailleurs il est à remarquer que ce sont surtout les vieillards qui aiment à déguster en dilettants les discours brillants. Ils ont assisté à de plus nombreuses luttes d'idées et il leur plaît de voir quelques-unes se montrer sous la vêture élégante que leur donne une belle parole.

Les orateurs de premier plan sont toujours rares. Le monde politique d'aujourd'hui n'en compte pas un seul. Il compte une légion de parlotteurs médiocres. Le Parlement a perdu son plus brillant orateur, Jaurès. Celui-ci a vraiment les dons de l'orateur, une belle parole très élégante, une puissante voix de tribun populaire et ce dont qui vaut tous les autres : l'autorité. Quand il apparaît avec sa largeur de carrure, sa forte tête et sa barbe touffue, l'auditoire fait aussitôt silence, avant les premiers mots, parce qu'il sent flotter autour de l'homme le je ne sais quoi de mystérieux qui constitue le don de l'orateur.

Les orateurs très fameux qu'il me fut donné d'entendre m'ont toujours causé une déception.

Gambetta : Il fallait, paraît-il, le voir dans ses beaux jours d'emportement méridional. Les autres jours, il ne révélait pas ses qualités.

J'ai entendu le bonhomme Jules Simon ; il était alors en ses dernières années. C'était un vieillard très large de poitrine qui semblait avoir de quoi loger quatre poumons.

De cette carrure sortait un petit filet de voix, tout frêle, tout menu, et les oreilles des auditeurs se torturaient pour entendre.

Il est vrai que c'est un artifice classique de l'art oratoire que de commencer à voix très basse. Cela force le silence de l'auditoire et en même temps ménage les forces de celui qui parle. Bien souvent des orateurs ont manqué leur but, ont fait un four, pour avoir commencé à voix trop haute. Ils étaient vite fatigués, et leur puissance d'action se perdait.

Elles sont parmi les sensations les plus vives qu'il soit donné à l'homme de connaître celles par où passe l'orateur. Il est à la fois le créateur et l'acteur de sa pensée. Il communique directement avec la foule. Il voit l'effet immédiat de sa parole. Il voit la moisson des passions onduler sous son souffle. Il pétrit la foule comme un statuaire pétrit la terre pour en faire surgir une forme. Et la sensation est plus violente surtout quand l'auditoire est hostile.

*
* *

Il n'est peut-être aucune satisfaction de puissance plus intense que celle-ci : arriver devant une foule qui vous insulte, et la séduire, la dompter, la charmer par la seule force de la parole. L'orateur à la grande jouissance de son art.

Il faut bien qu'elle soit vive, car elle est éphémère. L'orateur, comme l'acteur, meurt tout entier. Il laisse un mémoire, non une œuvre. Car son œuvre n'est plus dès qu'il n'est plus là. La parole s'envole, dit l'adage ancien. Oui, elle s'envole et ne revient plus. Ce qui fait la force à l'orateur, c'est, autant que la parole, la voix, le geste, et aussi les circonstances.

Un discours lu n'a plus d'action. C'est la parole improvisée qu'il fallait entendre avec ses incorrections, sa chaleur, sa verve, ses intonations. Une fois imprimé, le discours vibrant et chaleureux qu'a enthousiasmé la foule devient terne, froid, inspide. Il ne reste plus qu'une squelette là où vivait une chair charmante.

Et l'on est tout étonné quand on relit un discours qui eut beaucoup d'action sur ceux qui l'entendirent de le trouver fort ennuyeux. C'est qu'il a perdu tout son charme. Celui qui l'a prononcé avait réussi son auditoire parce qu'il avait le don, la puissance suprême de séduire par la parole. Car jamais un orateur n'a réussi en s'adressant à la raison de son auditoire. On ne réussit jamais qu'en faisant vibrer la sensibilité.

On a dit que l'éloquence était un art dangereux, qu'elle permettait à des orateurs doués de faire triompher des causes injustes, des idées fausses. Il est possible que cela arrive, que les hommes se laissent séduire par le prestige d'une éloquence fallacieuse, mensongère. Mais toute vraie force est nécessairement sincère.

On n'a jamais vu un grand orateur insincère. Cela ne pourrait pas être. Car un homme insincère a un moment donné, succombe sous le poids de son mensonge. Il peut le porter quelque temps. Il vient toujours une heure où il perd toute force.

Pour faire un grand orateur, il faut nécessairement un cœur généreux et vibrant, une âme en communion avec l'âme humaine, avec ses douleurs et ses désirs. Le modèle en ce siècle fut Lamartine, qui surgit plus grand au fur et à mesure qu'il pénètre dans le recul des ans.

FERGENT.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La direction générale de la Caisse des dépôts et consignation fait publier, relativement à la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents, un avis dont nous extrayons les renseignements suivants :

La Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents est autorisée à étendre ses opérations aux risques prévus par la loi du 9 avril 1898 pour les accidents ayant entraîné la mort ou une incapacité de travail permanente, absolue ou partielle.

Tout chef d'entreprise qui veut contracter une assurance peut s'adresser : soit à Paris, à la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations, 55, rue de Lille ; chez le trésorier-payeur des finances de la Seine, 16, place Vendôme ; soit dans les départements, chez les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances, les percepteurs des contributions directes ou les receveurs des postes.

Le chef d'entreprise souscrit une demande et y joint les renseignements nécessaires à la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations pour l'évaluation des risques à assurer.

L'assurance garantit le payement des rentes et pensions à accorder aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

Aucune clause de déchéance ne sera opposée aux ouvriers par la Caisse nationale.

Enfin, la police est annuelle et la prime payable par quart et d'avance. En outre, à titre de provision, il est versé une somme égale au quart de la prime provisoire.

NOS DEPÊCHES

(Par service téléphonique spécial)

L'ARRESTATION du Colonel du Paty de Clam

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le colonel du Paty de Clam, celui que Zola a appelé l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire a été arrêté jeudi soir, à sept heures, à son domicile, avenue Bosquet, et écroué à la prison du Cherche-Midi.

Cette arrestation, c'est la suite naturelle, logique, indispensable du rapport de M. Ballot-Beaupré.

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam a déjà été, au mois de septembre dernier, l'objet d'une mesure disciplinaire : la mise en non activité.

La justice, impérieusement, exigeait davantage.

Convaincu de faux et d'usage de faux par le juge d'instruction Bertulus, du Paty a pu une fois échapper au châtiment.

Nettement, le commandant Cuignet l'a accusé d'être « l'auteur principal » du faux Henry.

On l'a vu au fond de toutes les manœuvres de tous les attentats, de tous les crimes commis pour empêcher l'œuvre de vérité et de justice de s'accomplir.

L'explation pour lui — comme pour d'autres — commence.

L'heure des sanctions nécessaires, dont a parlé, au Puy, le président du Conseil, a sonné.

Voici des détails complémentaires sur l'arrestation du clérical tortionnaire de Dreyfus, du lâche fourbe galonné à képi galonné.

La main au collet

Paris, 2 juin. — Dans la journée d'hier, un capitaine de la garde républicaine s'était présenté, à deux reprises, au domicile du lieutenant-colonel du Paty de Clam, avenue Bosquet, demandant instamment à lui parler.

Le capitaine revint à sept heures et, cette fois il trouva du Paty de Clam chez lui.

Il lui donna l'ordre de l'arrêter. Et dit-il. Veuillez me suivre immédiatement.

Le colonel du Paty de Clam sursauta :

— Et pourquoi m'arrêter ? dit-il.

— Je n'ai pas à vous donner d'explication, répondit le capitaine, mais à vous conduire au Cherche-Midi.

Le bourreau de Dreyfus était devenu très pâle.

— C'est bien, je vous suis, fit-il.

Une voiture attendait devant la porte.

Le capitaine y fit monter son prisonnier. Une demi-heure après, du Paty de Clam était incarcéré en cette prison où, il y a quatre ans, il tortura l'innocent de l'île du Diable.

Par un juste retour des choses d'ici-bas, le faussaire a été enfermé dans la même cellule que sa victime.

La nouvelle de cette arrestation sensationnelle a été tenue secrète pendant toute la soirée.

LA CAUSE DE L'ARRESTATION

Parmi les nombreux commentaires auxquels a donné lieu, aujourd'hui, l'arrestation de l'a Paty de Clam, un seul, dit *L'Agence Nationale*, a paru digne de fixer l'attention, pour cette raison qu'il semblait faire connaître de façon assez vraisemblable la cause initiale de la mesure prise, à l'égard de l'auteur des faux *Blanche et Speranza*.

On sait que le procès-verbal des aveux de Henry à M. Cavaignac n'a jamais été public intégralement.

Dans une partie de ce procès-verbal, seraient consignées de graves révélations de Henry, sur le compte de Du Paty, qui aurait été — toujours, selon la version que nous avons pris à tâche de citer — l'instigateur du faux Henry.

Cette partie du procès-verbal aurait constitué à l'usage du ministre de la guerre une sorte de garde-impériale de nature à faire cesser tout semblant d'agitation de la part de M. du Paty, jusqu'après l'arrêt de la Cour de cassation, cet arrêt étant connu de par les prérogatives ordinaires qui s'attachent par tradition aux conclusions du rapporteur général.

L'arrestation de du Paty a été opérée sous l'inculpation de faux et usage de faux.

Du Paty en Prison

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam, occupe au Cherche-Midi, une chambre du rez-de-chaussée.

M. du Paty de Clam est au secret, cependant, il a été autorisé à recevoir une visite de sa femme.

Le prisonnier attend d'être fixé sur les charges qui pèsent sur lui et ont amené son arrestation pour préparer ses moyens de défense.

M. du Paty de Clam n'a pas encore été interrogé, et nous croyons savoir qu'aucun officier n'a encore été chargé de l'instruction.

A la Place et au Cherche-Midi, on ne donne aucun renseignement sur cette affaire.

Le bruit avait couru qu'un autre officier avait été conduit au Cherche-Midi ; cette information est inexacte.

*
* *

L'ARRESTATION DE DU PATY
ET LA PRESSE

L'arrestation de Du Paty, opérée pour faux et usage de faux, n'ayant été connue jeudi, que tard dans la soirée, les journaux parisiens, — dont plusieurs n'annoncent même pas cette nouvelle sensationnelle — sont pauvres de renseignements et d'appréciations à ce sujet.

Voici des extraits de quelques-uns d'entre eux :

De la **Libre Parole** :

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam a été arrêté hier soir vers 7 heures.

Nous n'avons aucun détail sur cette arrestation. Nous savons seulement que le colonel du Paty a été écroué au Cherche-Midi, où il occupe à l'heure actuelle la cellule de Dreyfus, du traître qui lui avait dit, il y a quatre ans :

— Ma race se vengera sur la vôtre !

La sinistre prédiction du misérable s'est réalisée, grâce au valet que la Juiverie et l'Etranger ont mis à la tête de l'armée française.

Le huguenot Kratz n'est d'ailleurs pas le seul vendu.

Il a comme chef de file le nommé Dupuy qui, ayant promis à Reinach et à Zadoc-Kahn de faire la revision coûte que coûte, s'est dit que l'arrestation de du Paty de Clam, trois jours avant le prononcé de l'arrêt, était encore le meilleur moyen de rallier les derniers hésitants de la cour de cassation.

Par cet odieux chantage que Dupuy et ses complices comptent imposer à l'armée et à la France non seulement la réhabilitation, mais la glorification du traître.

L'arrestation du colonel du Paty de Clam n'est autre chose qu'un honteux chantage contre la Cour de cassation doublé d'une audacieuse pression sur les futurs jurés militaires de Dreyfus.

Elle est encore un nouvel outrage à l'armée, à cette armée dont non seulement la France, mais l'univers entier, commence à trouver stupéfiants le calme et la patience sous l'averse des affronts.

De l'**Intransigeant** :

Le gouvernement atterré par le verdict du jury de la Seine qui a acquitté Paul Déroulède et Marcel Habert, a voulu frapper un grand coup.

Pour effacer ce jugement retentissant, il a fait arrêter le lieutenant-colonel du Paty de Clam, à son domicile, avenue Bosquet, et l'a fait écrouer au Cherche-Midi.

On assure que le gouvernement, à l'instigation de quelques parlementaires forcenés, prétend faire arrêter d'autres officiers.

Nous verrons quel sera le lendemain de ces ignobles vengeances dreyfusardes.

Du **Soir** :

Nous sommes en mesure d'affirmer que M. Charles Dupuy, recevant hier plusieurs députés appartenant naturellement à l'opinion avancée, s'est formellement engagé vis-à-vis d'eux à appliquer, suivant son expression, « les sanctions nécessaires » à plusieurs officiers du Parret de la Cour de cassation rendu.

Nous nous faisons un devoir de dénoncer par avance l'audacieux défi que le président du conseil se prépare à lancer à l'armée, au moment où nos chers soldats sont l'objet des acclamations unanimes de la population parisienne.

Nous espérons qu'il se trouvera un député patriote à la Chambre pour mettre M. Dupuy au pied du mur et le forcer à démasquer ses batteries.

Nous venons de citer les commentaires rapeurs de divers journaux nationalistes, tout à la dévotion du sabre et du goupillon et que l'arrestation du complice criminel du faussaire Henry a crispés, ébloïs.

Voici maintenant l'appréciation de journaux républicains, révisionnistes et antiessaïstes.

De l'**Aurore** :

Le bourreau de Dreyfus, l'inventeur de l'épreuve de la dictée, des jeux de glaces et de l'épreuve du pied ; l'homme qui, en com-

---

FEUILLETON DU 4 JUIN 1899 3

LA BELLE SARAH

PAR PIERRE ARNOUS

II

L'ombre

Et c'est pour l'affranchir d'une douleur plus grande que j'ai pu, lui promettant bien de revenir, échapper à tous les périls, surmonter toutes les difficultés pour l'embrasser encore et pour vivre désormais à côté d'elle.

C'est la pauvre chère vieille qui a voulu me faire emplette du vêtement sous lequel vous me voyez... Bref, je suis parti, j'avais conscience de ma lâcheté ; je n'avais plus que la notion d'un seul devoir, celui de vivre pour elle...

— Hélas ! soupira Jeanne apitoyée.

Puis, rapidement, à petits mots fiévreux, elle continua :

— Ecoutez, je ne vous connais pas. Je ne veux plus vous revoir quand je vous aurai fourni l'occasion de vous mettre en sûreté... Je vous l'ai fait entendre, je crois, mon mari ne me pardonnerait pas la décision que je vais prendre... mais j'en accepte d'avance toute la responsabilité. Qui que vous soyez, coupable ou non, demeurez ici ; il y a une cave où vous pouvez rester caché deux ou trois jours, le temps nécessaire à votre fuite. D'ici là je vous aurai procuré d'autres vêtements, j'auraitrouvé un moyen quelconque de vous faire filer...

— Merci, madame ! dit l'inconnu.

— Ne me remerciez pas !

— Je vous remercie au nom de ma mère ! dit encore l'inconnu.

Et il se laissa glisser aux genoux de Jeanne.

Puis, s'emparant de ses deux mains, il se mit à les baiser respectueusement.

Au même instant, un éclair traversa le parc ; une détonation retentit.

L'inconnu s'affaissa sans un cri aux pieds de Jeanne de Vauthiers, qui resta debout, les yeux démesurément ouverts, pétrifiée, pareille à une statue de l'épouvante.

III

Le mari

Presque en même temps, car cette scène avait été très rapide, un homme s'élançait dans la chambre.

C'était Georges de Vauthiers.

Il alla vers sa femme et la regarda pendant quelques secondes avec un sourire de mépris sur les lèvres.

— Je vois, madame, finit-il par dire, que vous ne vous ennuyez pas trop pendant mon absence.

Jeanne avait été d'abord comme arrachée d'elle-même par la peur ; le coup de feu qui avait abattu l'inconnu à ses pieds, elle avait cru qu'il venait d'un de ceux qui poursuivaient l'insurgé.

Quand elle avait vu son mari devant elle, elle s'était dit rapidement que c'était lui qui avait tiré sur l'inconnu, croyant à la présence de quelque malfaiteur.

Et maintenant qu'elle connaissait le mobile auquel Georges avait obéi, elle restait muette, partagée entre son indignation et sa fierté.

Elle sentait la main puissante de la fatalité s'abattre sur elle, mais elle répugnait à se disculper.

Le soupçon de Georges lui paraissait si odieux, qu'elle ne voulait pas même s'abaisser jusqu'à discuter avec lui.

Blessée dans sa dignité de femme, elle sentait elle-même un sourire de suprême dédain monter à ses lèvres.

Et le drame qui se jouait là dans l'intimité entre ces deux êtres séparés par un cadavre, était poignant et terrible.

Georges reprit cependant :

— Vous ne dites rien ? C'est donc que vous avouez ?

Jeanne haussa les épaules :

— Faites-moi grâce de vos questions, monsieur ! répliqua-t-elle froidement. Si vous aviez seulement jeté un coup d'œil sur l'homme que vous venez d'assassiner..

A ces mots, Georges bondit.

— Je ne suis pas un assassin, mais un justicier ! protesta-t-il.

— Si vous aviez jeté les yeux sur cet homme, poursuivit Jeanne, vous auriez compris du premier coup tout ce que votre accusation a de ridicule et de monstrueux...

Dominé par cette voix hautaine, Georges abaissa ses yeux sur le cadavre.

Il y eut un court silence. Que pensait Georges ? Allait-il se jeter aux genoux de Jeanne, lui demander grâce, implorer le pardon de l'offense qu'il lui avait faite ?

On eût pu le croire, mais il était obstiné et soupçonneux.

— Je vois ce que c'est, articula-t-il, vous voulez me donner le change. Vous voulez me dire, n'est-ce pas, que si vous aviez voulu un amant, vous ne l'auriez pas cherché dans un monde qui n'est pas le vôtre ?

Jeanne ouvrit la bouche ; mais elle ne put rien dire, tant son indignation était grande.

Ses forces à la fin l'abandonnaient elle fondit en larmes.

— Comédie ! comédie ! fit Georges. Votre complice, il est vrai, porte des vêtements d'ouvrier ; mais qui ne verrait du premier coup d'œil que c'est là un déguisement ?... Mes compliments, madame ! il avait des mains superbes... Mais regardez donc ces mains ! et cette peau si fine ! et ces cheveux si soignés ! Tout cela est-il d'un ouvrier ?

Jeanne, blanche comme une statue, ne répondait toujours pas, elle se bornait à pleurer.

Elle souffrait d'une douleur atroce, et désormais blessée trop profondément pour condescendre à une explication, elle laissait son mari se répandre en paroles irrévocables :

— Vous pleurez ?... Sur qui pleurez-vous ? sur votre bonheur perdu ou sur la mort de votre amant ?... Dites ! est-ce le regret ou le remords qui cause vos larmes ?

Puis, penché sur le cadavre, il continua :

— Voleur d'honneur ! misérable !... que n'ai-je le pouvoir de t'infliger une seconde mort ?

Et hors de lui, l'écume aux lèvres, il frappa le cadavre d'un coup de pied.

Puis le poing tendu vers Jeanne :

— Après ce qui s'est passé, madame, il ne peut plus rien y avoir de commun entre nous... Vous vous retirerez dans vos appartements et m'éviterez le spectacle de votre présence ; je saurai d'ailleurs prendre toutes les mesures que comporte notre situation.

Mais, vous le savez, nous appartenons à un monde qui ne tolère pas qu'on affiche le scandale... Il y a ici un témoin gênant de votre faute et de ma honte : le mort ! Vous allez m'aider à le faire disparaître. Nous allons simplement le jeter dans la rue : demain on le prendra pour un insurgé et tout sera dit.

Jeanne ne put retenir un cri d'horreur.

— Jamais ! dit-elle.

— Tout de suite !.. répliqua-t-il.

Et la saisissant aux poignets :

— Vous m'obéirez, entendez-vous ?

— Vous me torturez, gémit-elle.

— Je souffre peut-être plus que vous ricana-t-il. Voulez-vous m'aider à jeter cette charogne à la rue ?

— Misérable !...

— Bon ! insultez-moi tant que vous voudrez, mais soyez docile ; nous perdons des moments précieux ! nous pouvons être entendus, on peut nous surprendre... Voulez-vous m'aider ?

D'ailleurs, vous avez plus d'intérêt que moi à faire ce que je vous commande. Ne tergiversons plus, ne me forcez pas à employer la violence...

— C'est bien ! allons ! acquiesça Jeanne.

Il se pencha, empoigna le cadavre sous les épaules et invita sa femme de son côté à le saisir par les jambes puis, à reculons, il marcha vers la porte, et la lugubre expédition commença.

Les quelques marches du perron furent franchies au prix de mille difficultés.

Ensuite, les deux époux durent se guider à travers l'obscurité complète du jardin. Jeanne était lamentable, elle marchait comme dans un cauchemar.

Des larmes brûlantes tombaient de ses yeux sur ses mains.

Une pierre cria sous les pieds de son mari, et elle s'arrêta, toute frémissante ; elle avait cru que c'était le mort qui parlait.

— Allons ! soyez courageuse, que diable !... railla Georges. Je suis là pour vous défendre, puisque votre chevalier ne peut plus le faire à ma place.

Ses paroles sifflaient entre ses lèvres ; il était odieux.

Puis, ce fut une patrouille qui les arrêta ; les soldats marchaient lentement dans la rue voisine ; on entendait les propos qu'ils échangeaient entre eux.

Ce fut au tour de Georges de frissonner.

Courageux devant une femme sans défense, il avait l'appréhension de l'inconnu.

Si on allait venir, si on l'arrêtait.

Comment se défendrait-il ? Le croirait-on quand il expliquerait qu'il venait de se faire justice ? N'invoquerait-on pas contre lui sa hâte à faire disparaître le cadavre ?

— Reposons-nous, dit-il.

Et il lâcha le mort si brusquement, que Jeanne faillit être entraînée en avant et tomber sur ce cadavre sanglant et encore chaud.

— Voulez-vous l'embrasser une dernière fois ? lui cracha-t-il, au visage... Que je ne vous gêne pas.

Mais la patrouille s'éloignait, et ils reprirent leur marche vers la porte donnant sur la rue.

A dix reprises ils durent s'arrêter de nouveau.

Le silence de la nuit leur faisait peur, et Georges lui-même ne parlait plus ; il n'avait plus la force de railler.

Ils arrivèrent enfin à la petite porte qui s'ouvrait sur le jardin.

Là, il fallut déposer le cadavre à terre pour que Georges put s'assurer qu'il n'y avait personne au milieu de la rue et qu'il ne courait aucun risque d'être surpris.

La porte ouverte, il se pencha au dehors.

Mais au même instant, la fenêtre d'une maison voisine s'ouvrit, et grâce à la clarté projetée de l'intérieur, ils purent voir une figure humaine regarder curieusement de tous côtés.

A suivre.